

Décembre 2023

## EDITORIAL



### Bonnes fêtes de fin d'année

La fête de Noël est un évènement chaleureux réunissant les familles comme l'est également la Saint-Sylvestre pour les amis.

Ces moments de convivialité resserrent et tissent des liens parmi les proches, mais sont également nécessaires et indispensables pour bien vivre en société.

Aussi, comme bon nombre de municipalités, nous sommes attentifs à multiplier les rencontres festives, surtout lorsque la grisaille d'automne et d'hiver fait son apparition.

Rencontres ouvertes, par le salon d'Automne et ses ateliers pour les enfants suivis par le repas dansant destiné aux anciens avec distribution du colis de fin d'année, samedi 23 décembre, pour ceux qui n'ont pu y participer.

Ce flash-infos, le dernier de cette année mentionne les plus récentes manifestations qui rythment ainsi la vie de la Commune, Saint-Nicolas, le concert de l'Orchestre d'Harmonie de la Saint-Martin à Véel, suivi de celui donné salle de la Verrerie autant de moments de convivialité qui assurent le lien social, ferment du vivre ensemble.

Le mouvement associatif contribue également à cette animation, à titre d'exemple, citons le marché de Noël organisé par l'AFA les Sources et le marché dominical par l'association Bulles en Barrois.

Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements à tous les bénévoles et conseillers municipaux qui consacrent de leur temps pour organiser ces moments de rencontre et qui assurent la distribution du flash infos.

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens, je vous souhaite ainsi que toute l'équipe municipale une très bonne année 2024. Qu'elle soit propice à la réussite de vos projets, qu'elle préserve votre santé ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.



Gérard ABBAS,  
Maire de Fains-Véel

Vice-président de la Communauté d'Agglomération  
Vice Président du Conseil Départemental

## SOMMAIRE

Editorial (p1)

Compte-rendu conseil  
municipal du 29/11/23 (p2)

Travaux en cours (p4)

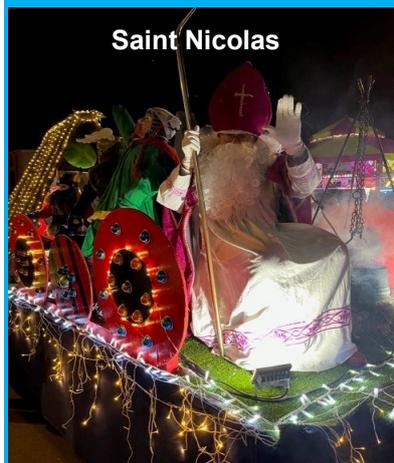
Vie des associations  
(p4)

Concerts de l'orchestre  
d'harmonie (p6)

Saint Nicolas à Fains-Véel  
(p7)

Incivilités (p8)

### Saint Nicolas



### Marché de Noël



### Contacts Mairie

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : [accueil@mairie-fains-veel.fr](mailto:accueil@mairie-fains-veel.fr)

Site internet : [www.fains-veel.fr](http://www.fains-veel.fr)

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833



AVEC CE FLASH - INFOS EST JOINT

L'AGENDA 2024 DE LA COMMUNE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/11/2023

L'heure était aux nouvelles délibérations lors du dernier conseil municipal. Tous Les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité par les élus présents.

Six dossiers intéressaient les affaires budgétaires et financières dont la durée des amortissements des subventions d'équipement versées, la décision modificative N°3/2023 et la location des baux ruraux et des jardins. Les trois autres concernaient des attributions de marché et une convention de groupement de commandes pour le contrôle technique périodique des points d'eau incendie.

### **FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS / NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Conformément aux dispositions de l'article L 2321-2-7 du code général des collectivités territoriales, pour les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles n'est pas considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité à l'exception des comptes 204 « Subventions d'équipement versées », 21531 « Réseaux Divers - Réseaux d'eau » et 21532 « Réseaux divers - Réseaux d'assainissement » qui sont obligatoirement amortissables pour l'ensemble des collectivités. Il a été décidé d'amortir sur une durée d'un an les opérations comptabilisées en 2022 et 2023 sur le compte 204. Les comptes 21531 et 21532 ne sont pas concernés car la compétence eau et assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

### **FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES - INFORMATION DES MOUVEMENTS DE CHAPITRE À CHAPITRE / NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Conformément à la délibération DE - 2023 - 23 du 28/09/23 notifiant l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, les virements de crédits réalisés sont les suivants :

↻ Budget principal / Section de fonctionnement (17/11/2023)

Chapitre 011 / charges à caractère général / article 615221 (Bâtiments publics) : - 2 581,00 €

Chapitre 014 / atténuation de produits / article 7391118 (Autres restitutions au titre dégrèvements/ contributions directes) : + 2 581,00 €

↻ Budget annexe / Section de fonctionnement (23/11/2023)

Chapitre 011 / Charges à caractère général / article 6283 (nettoyage des locaux) : - 282,36 €

Chapitre 65 / Autres charges de gestion / article 6542 (Créances éteintes) : + 282,36 €.

### **ENCAISSEMENT DES INDEMNITES POUR REGLEMENT AMIABLE DE SINISTRES PAR DES TIERS**

Dans le cadre d'une procédure amiable, afin d'encaisser les remboursements financiers au titre de dégâts causés sur des biens communaux, il est requis par le Service de Gestion Comptable de Bar-le-Duc une délibération du conseil municipal autorisant ces dits remboursements.

### **DECISION MODIFICATIVE N°3/2023 - BUDGET PRINCIPAL**

Afin d'enregistrer sur l'exercice 2023 les écritures d'amortissement des subventions d'équipement versés aux personnes de droit privé au titre des aides financières pour les travaux de ravalement de façades (2 141,50 € / 2022 + 3 495,00 € / 2023) il convient de réaliser les opérations budgétaires via le chapitre 040 / article 2804512 en recettes d'investissement et le chapitre 042 / article 6811 en dépenses de fonctionnement d'un montant de 5 636,50 €.

Pour équilibrer les dépenses globales du chapitre 012 « Charges de personnel » il convient d'abonder ce chapitre d'un montant de 11 000 € par un virement du chapitre 065 « Autres charges de gestion courante »

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MISE EN SECURITE DE L'AVENUE DE LA VAUX MOUROT, REFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA RUE CHOISEY ET EXTENSION DE CANIVEAUX RUE DES VALOTTES »**

La publication du marché à procédure adaptée « Mise en sécurité de l'avenue de la Vaux Mourot avec réfection de sa couche de roulement et celle de la rue de Choisey + Extension des caniveaux rue des Vallottes » s'est effectuée le 07/09/2023.

Trois entreprises ont répondu à cette consultation. L'ouverture des plis a été réalisée le 17 octobre 2023. La commission d'appel d'offres du 6/11/2023 a attribué, après jugement des offres, le marché à l'entreprise COLAS qui a obtenu la meilleure note (93,00) devant EUROVIA (82,56) et MICHEL TP (81,78).

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ « REQUALIFICATION URBAINE DES TROTTOIRS DE LA RUE D'EGREMONT 2<sup>EME</sup> TRANCHE »**

La publication du marché à procédure adaptée « Requalification Urbaine des trottoirs de la rue d'Egremont 2<sup>eme</sup> tranche » s'est effectuée le 4 octobre 2023. Trois entreprises ont répondu à cette consultation. L'ouverture des plis a été réalisée le 6 novembre 2023 et la commission d'appel d'offre du 13/11/ 2023 a attribué, après jugement des offres, le marché à l'entreprise MICHEL TP qui a obtenu la meilleure note (88,22) devant COLAS (86,50) et EUROVIA (75,99).

### **LOCATION DES BAUX RURAUX 2023 - RECUPERATION DES TAXES FONCIERES 2023**

Les 75 parcelles totalisant 48 ha 05 ares louées à 11 exploitations agricoles procurent un revenu de location de 5 710,91 € et 781,35 € de récupération de taxes foncières.

### **LOCATION DES JARDINS LIEUDIT « AISANCES DE NONCHALON (2023 ET 2024)**

Les locations de jardins sont accordées chaque année à terme échu. Le montant s'élevait à 30 € en 2022 (tarif maintenu depuis l'exercice 2019). A la suite d'un recensement précis, les locations de jardin feront l'objet d'une mise à disposition écrite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est décidé de maintenir le montant annuel de cette location à hauteur de 30 € pour l'année 2023 avec une émission des titres sur l'exercice 2023 et de réévaluer le montant annuel de cette location à hauteur de 40 € pour l'année 2024 avec une émission des titres sur l'exercice 2024.

### **CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE TECHNIQUE PERIODIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE**

Compte tenu de ces dispositions et de la nécessité de recourir à un prestataire habilité, pour mutualiser les procédures et optimiser les coûts, une démarche conjointe dans le cadre d'un groupement de commandes est envisagée entre les communes membres de la Communauté d'Agglomération intéressées. La constitution d'un tel groupement est formalisée par une convention fixant les dispositions de son fonctionnement. Elle requiert une délibération de chaque commune adhérente. Il est par ailleurs proposé d'utiliser la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) de la ville de Bar-le-Duc. Conformément au règlement établi par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ce dernier doit en parallèle, mener annuellement, après en avoir informé le maire, des reconnaissances opérationnelles des points d'eau incendie destinées à vérifier leur disponibilité opérationnelle. Le cadre de convention définit les conditions d'intervention de la ville ainsi que des communes souhaitant adhérer. Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet le contrôle périodique des points d'eau incendie et autorise le M. le maire à signer la convention de groupement de commandes.

## TRAVAUX EN COURS SUR LA COMMUNE



Rue d'Egremont à Véel

La 2ème tranche d'enfouissement des réseaux secs rue d'Egremont à Véel confiée à l'entreprise SO-TP-LOC se terminent.

Pour mémoire, la Commission d'Appel d'Offre (CAO) du 28/11/2022 a attribué le marché « Effacement des réseaux secs rue d'Egremont » Tranche 2 à l'entreprise SO TP LOC pour un montant de 89 844,10 € HT (107 813 € TTC).

Dans la foulée, les travaux des trottoirs, identiques à la 1ère tranche débuteront courant janvier 2024.

La CAO du 13/11/2023 après jugement des offres sur proposition du maître d'œuvre a attribué le marché « Requalification urbaine des trottoirs » à l'entreprise MICHEL TP pour un montant de 108 495 € HT (130 194 € TTC).

La maîtrise d'œuvre de ces 2 chantiers a été confiée à la société Eclair-Concept.

## VIE DES ASSOCIATIONS

### AFA LES SOURCES - Marché de Noël



JC Pierrard, Président, a une nouvelle fois fédéré une belle équipe de bénévoles indispensables à l'organisation de cette manifestation !

Cette année encore, l'AFA a réussi le pari d'un marché de Noël haut en couleur et en qualité. Les stands de créations diverses ont tiré leur épingle du jeu et les exposants ont pu également dresser un bilan satisfaisant de cette belle manifestation qui a donné un avant-goût des fêtes qui arrivent.



## VIE DES ASSOCIATIONS

### AFA LES SOURCES - Section Gym Fit / Remise en forme

#### Félicitations aux Sportives et au Coach



Très belle  
ambiance à la  
section Gym-Fit

Dynamisme et Forme Tonic sont au rendez-vous avec Cathy aux cours de Gym FIT à Fains-Veel salle du stade tous les mercredis en 2 cours d'une heure au choix (19h-20h) ou (20h-21h)

### AFA LES SOURCES - Repas annuel

(Discours du Président Jean-Claude Pierrard à l'occasion du repas anniversaire des 40 ans de l'AFA).

*« Afin de récolter de l'argent pour améliorer le budget de l'école de Fains, Jacqueline, alors institutrice, Guy son mari et des parents d'élèves ont organisé les célèbres feux de la St Jean attirant un nombreux public.*

*En 1983 ces mêmes parents d'élèves dont André, Jannick, Gilbert, Martine, Jacqueline et Guy décidèrent de créer une association afin d'animer la commune.*

*L'Association Finoise d'Animation était née avec pour président M. Ory et Guy comme trésorier. Cette présidence ne dura qu'une année et dès 1984 M. POUPART Rémi présida l'AFA pendant 3 ans, En 1987 Gilbert, toujours aidé de Guy éternel trésorier, Dédé, Jacqueline et de bien d'autres... entama une présidence de 29 ans jusqu'en 2016, date à laquelle j'ai repris la présidence.*

*Durant ces 40 années d'existence, il est difficile de tout raconter mais je citerai les événements marquants : Feux de la st Jean, Venue des motards de la police de Paris, St Sylvestre au stade, Organisation de marches avec Jacqueline et Paul, Tricot-couture avec Jacqueline et Jeanine, Création d'une section Gym, Marché de Noël en 1999 avec les aménagements de chalets créant des moments de partage que l'on pourrait intituler la bonne équipe ou le temps des copains, Lotos, scrabble, Création d'une équipe VTT sous la conduite de Jean-Claude, Gilbert et bien d'autres.*

*La Houblonnière est apparue en 2001, cette manifestation sportive a attiré des centaines de marcheurs, vététistes et coureurs à pied et devrait reprendre le 24 mars 2024. En 2018 Jacqueline a repris sa passion : la danse de caractère et notamment la danse Roumaine.*



*Voici en quelques lignes un résumé des activités qui ont fait la renommée de l'AFA Les Sources durant ces 4 décennies.*

*Bien sûr j'en ai oublié mais n'oublions pas tous ceux qui ont participé à cette histoire et qui nous ont quittés.*

*Merci à toutes et tous pour votre dévouement qui contribue à faire vivre l'association »*

## CONCERTS DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE

"Dimanche 03 décembre les Verreries ont fait salle comble pour le concert des orchestres de Fains-Véel et de Revigny/Ornain. 40 musiciens sur scène ont proposé un répertoire varié et inédit :

Le concert a débuté avec Lord Tullamore, faisant voyager dans les contrées dansantes irlandaises, suivi de Mémorial suite in C minor, pièce en quatre mouvements inspirée de la Première Suite en Mib Majeur de Gustav Holst. L'impressionnant concerto de trompette "Trump et town", interprété par Natacha Dewet, s'est fait entendre, avant de clore cette première partie avec une Nuit sur le Mont Chauve, œuvre classique déchaînée de Modest Moussorgsky.

La seconde partie a commencé avec Titanic Medley, rassemblant les thèmes musicaux du célèbre film dont la chanson de Céline Dion, suivi de Saxpack, pièce dynamique et rythmée pour saxophone alto/soprano, interprétée par l'énergique Virginie Manteaux. Un tour sur la piste de danse avec le célèbre "Rock around the Clock" de Bill Haley et enfin pour finir, un Medley du célèbre groupe Coldplay.

Plus de 250 personnes ont applaudi chaleureusement les musiciens qui ont eu droit à un bis bien mérité : le dansant et participatif "Klezmer Karnival".

L'orchestre se produira samedi 13 janvier à 20h30 à Beurey/Saulx, dimanche 14 janvier à 15h00, salle Léo Lagrange de Revigny/Ornain, et dimanche 21 janvier à Naives-Rosières à 15h30.



Salle des verreries (3/12/2023)



Eglise de Véel (18/11/2023)

Comme traditionnellement le samedi de la fête patronale à Véel, l'orchestre d'harmonie a répété ses gammes en l'église Saint Martin de Véel.

Pendant plus d'1h30 les morceaux se sont succédés et ont ravi le public.

Charline, la narratrice du groupe a présenté les différents morceaux avec beaucoup d'humour.

# SAINT NICOLAS

Arrivée de St Nicolas sur son char



Les festivités de Saint Nicolas ont débuté dès jeudi. Les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont beaucoup ri aux spectacles de la compagnie les pieds dans la lune : « Qui a mangé mon gâteau au chocolat ! » et « y'a quelque chose qui clanche ! ».

« Y a quelque chose qui clanche ! »



Vendredi soir, Saint Nicolas a défilé sur le char « Astérix et Obélix », accompagné de son acolyte le père Fouettard, l'Orchestre d'Harmonie et les jeunes sapeurs pompiers.

Départ du stade



Place de la mairie



Sur la place de la mairie un manège pour les petits et crêpes, chocolat, vin chaud...



St Nicolas et le père Fouettard montent au salon d'honneur de la mairie

Feu d'artifice tiré au dessus de l'église



Après le discours de Saint-Nicolas et le message de bienvenue du maire, le traditionnel feu d'artifice tiré au dessus de l'église a ravi le nombreux public avant la distribution des bonbons offerts par la commune et attendus avec patience par les enfants .



Le char de Fains Véal à Bar le Duc

Le char de Fains-Veel « Astérix et Obélix » a également participé au défilé de Bar le Duc



## INCIVILITES

Les comportements inciviques portent atteinte à notre cadre de vie et aux règles essentielles du vivre ensemble. Ces incivilités peuvent également être à l'origine d'un sentiment d'insécurité. L'accueil de la mairie reçoit de nombreuses doléances (orales ou écrites).

### Exemple de courrier reçu

Le 24/11/2023.

Monsieur le maire,

Dans le bulletin d'information de la commune, vous serait-il possible de rappeler que les propriétaires de chien ont l'obligation de tenir leur chien en laisse.

Par avance, je vous remercie pour cette attention si possible.

Recevez Monsieur le maire, mes salutations distinguées.



Il apparaît indispensable de sensibiliser l'ensemble de la population aux règles en place qui concernent les nuisances et les incivilités. La liberté a ses limites : en prendre trop c'est empiéter sur celle de l'autre. Il devient urgent de revoir notre façon d'être et d'appliquer ce que la plupart du temps nous demandons aux autres !

Que chacun respecte la loi en place, c'est la première politesse que nous devons !

Alors attention aux dépôts sauvages, au vandalisme, aux nuisances sonores, aux stationnements gênants et dangereux, aux excès de vitesse et autres infractions.

Le respect, la considération, le civisme, l'attention aux autres, tout comme la politesse ou la courtoisie, sont autant de comportements qui nous permettent de vivre en société.

Respecter l'autre, c'est simple comme bonjour, un petit mot qu'on a tendance à oublier.

Respecter l'autre, c'est respecter le travail des employés communaux qui passent trop de temps à ramasser des bouteilles vides, des masques chirurgicaux et à réparer le mobilier urbain lâchement dégradé.

Respecter l'autre, c'est aussi respecter notre cadre de vie : en jetant son mégot et son mouchoir dans la poubelle, en ramassant ce que son chien laisse sur le trottoir, en garer sa voiture aux seuls endroits prévus, en laissant dormir ses voisins, etc... Ces quelques efforts ne coûtent pas grand-chose et apportent beaucoup au bien vivre ensemble !